

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 25 mai 2023

Convocation du 17 mai 2023

Présidence : M. Éric THOMAS

Présents : Éric THOMAS (Maire), Denis TAVEL, Jean-Marc MICHON, Franck GAUDET, Denise RANDU (Adjoints), Stéphane BATISSE, Dominique BERNARD, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Magali PONSOT, Stéphanie DUCROZET, Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Elodie MICHON.

Absents ou excusés : Françoise BUISSET (procuration à Denis TAVEL), Julien VERCHERE (procuration à Magali PONSOT), Jamel YANTOUR (procuration à Dominique BERNARD), Stéphanie SAVEY, Mélynda CORDON et Yves BERNARDIN.

Secrétaire de séance : Denis TAVEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le 25 mai 2023 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par le secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Information sur les décisions prises suite au dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT (DPU)

3 dossiers de déclaration d'intention d'aliéner ont été traités sans formulation d'un droit de préemption :

- MARJOLLET Jacques et BERNARD Fabienne (413 route du Quart d'Avard)
- Consorts JAMBON (82 allée Edgar Quinet)
- DARRACQ Raymond (424 chemin des aubépines)

2°) RIFSEEP (régime indemnitaire des agents), adaptation des plafonds selon le tableau des emplois

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*
Groupe 1	Responsabilité d'une direction, d'un service
Groupe 2	Agent d'accueil, agent d'entretien ou de service, agent polyvalent

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois soient fixés à :

Filière administrative	IFSE		CIA	
	Montant mensuel max	Montant annuel max	Catégorie	Montant maximum
	Cat A : 3 018€	36 210€	A	6 390€

Groupe 1	Cat B : 1 457€	17 480€	B	2 380€
	Cat C : 945€	11 340€	C	1 260€
Groupe 2	Cat A : 2 678€	32 130€	A	5 670€
	Cat B : 1 335€	16 015€	B	2 185€
	Cat C : 900€	10 800€	C	1 200€

Filière technique	IFSE		CIA	
	Montant mensuel max	Montant annuel max	Catégorie	Montant maximum
Groupe 1	Cat A : 3 910€	46 920€	A	8 280€
	Cat B : 1 638€	19 660€	B	2 680€
	Cat C : 945€	11 340€	C	1 260€
Groupe 2	Cat A : 3 358€	40 290€	A	7 110€
	Cat B : 1 548€	18 580€	B	2 535€
	Cat C : 900€	10 800€	C	1 200€

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

→ Le conseil municipal, après avoir délibéré adopte le nouveau tableau pour le RIFSEEP, par 16 voix pour. Il sera applicable dès le 1^{er} juin 2023.

3°) Constitution de servitude sur un fossé communal

Par courriel du 13 avril 2023, Maître CHIBI de Bourg-en-Bresse, a interrogé le Maire sur la possibilité de créer une servitude de passage sur le fossé communal cadastré ZE 36 et de ce fait sollicite une délibération de la commune.

M. Cédric TERRONES, futur acquéreur de la parcelle cadastrée section ZE 476, en prolongement de la parcelle ZE 471 demande la mise en place d'une servitude dont une partie du fonds servant est constituée par un fossé appartenant au domaine public de la commune cadastré section ZE 36.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 15 voix pour et 1 abstention :

- ↳ donne un avis favorable pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale ZE 36 afin de permettre à M. Cédric TERRONES de finaliser son projet ;
- ↳ dit que cette servitude est constituée à titre gratuit ;
- ↳ donne et délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

4°) Délibération du 10 novembre 2022 concernant la vente de la parcelle ZA n°17 à M. et Mme Olivier CARLET à rectifier :

« donne et délègue tous pouvoirs à M. Le Maire pour poursuivre ce dossier et signer les compromis de vente à venir » doit être remplacée par : « donne et délègue tous pouvoirs à M. Le Maire pour poursuivre ce dossier et signer l'acte de vente définitif à venir. »

Le conseil municipal, après délibération valide cette rectification. par 15 voix pour.

5°) Rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement de La Chapelle, 240 route des Rippes.

Les travaux du lotissement « Le clos de la chapelle » sont achevés. La SARL De la Chapelle demande la rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public dudit lotissement à

la collectivité. Une vue des lieux a été effectuée courant mars 2023 avec les représentants de la commune et Mrs BERARD et PERRIN propriétaires du Lotissement de La Chapelle et nous avons le rapport de la vérification des réseaux (inspection télévisuelle, essais d'étanchéité des regards et des canalisations).

Le réseau des eaux usées reste à la charge de GBA (Grand Bourg Agglomération) et celui de l'eau potable reste à la charge des colotis.

Les colotis du lotissement auront la charge des réparations sur la voirie si intervention à venir sur les réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 16 voix pour :

↳ accepte la rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement La Chapelle ;

↳ précise que cette rétrocession est consentie à titre gratuit ;

↳ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

6°) Engagement de la procédure pour une mission architecturale et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école.

Plusieurs réunions de la commission scolaire et de la commission des travaux ont entériné la nécessité d'engager des travaux au groupe scolaire Edgar Quinet.

Une consultation doit être lancée pour choisir une maîtrise d'œuvre qui aura pour mission :

- L'élaboration architecturale et financière de l'avant-projet et du projet (Rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants ; peintures et rénovation acoustique de la cantine, de la réserve (plus sol) et des sanitaires côté maternelle ; extension d'un dortoir, création d'un préau, réaménagement des sanitaires de l'étage, changement de stores sur certaines fenêtres ; et travaux contribuant à une rénovation thermique (travaux non exhaustifs)

- Dossiers de demande de subvention,

- Assistance aux contrats de travaux,

- Coordination et direction de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 16 voix pour :

↳ décide la réalisation des travaux de rénovation de l'école ;

↳ valide le courrier envoyé aux architectes ;

↳ autorise le Maire à déposer les demandes de subventions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

↳ dit que l'inscription et le financement de ces travaux seront examinés lors du budget primitif 2024.

7°) Travaux d'installation de toilettes publiques au village

Le budget 2023 prévoit l'installation d'une cellule sanitaire route de la Mairie, à la place des anciennes toilettes publiques, près de l'église.

Le conseil municipal, après délibération entérine ces travaux par 16 voix pour.

8°) Mise en place d'un forfait pour l'utilisation de la borne de recharge des voitures électriques de la salle polyvalente

Devant l'augmentation de l'utilisation de la borne électrique de la salle polyvalente (prévue initialement pour les locataires et leurs invités), il est proposé au conseil municipal de mettre en place une participation forfaitaire semestrielle 150,00€ ; le conseil doit débattre de cette mise en place et du montant.

Une affiche informant les utilisateurs de la mise en place de cette participation forfaitaire par délibération du 25 mai 2023 serait apposée sur la borne.

Après discussion, il est décidé de repousser la décision à la prochaine séance du conseil municipal.

9°) Subventions 2023

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « Sports, Associations, Culture », réunie le 24 avril 2023, valide à l'unanimité les montants des subventions 2023 figurant dans l'annexe ci-dessous

ASSOCIATIONS CERTINES		
Amicale Sapeurs Pompiers	1 000,00 €	
Association des conscrits	500,00 €	
Bibliothèque	800,00 €	
Sou des Ecoles Certines	500,00 €	
AJC	500,00 €	
OSR01	500,00 €	
Coopérative scolaire	220,00 €	
Dojo D'Arts Martiaux	200,00 €	
Amicale Donneurs de Sang	200,00 €	
Amicale Boule Certines	150,00 €	
Association Sportive des Buclanes	150,00 €	
Essartines Rando	150,00 €	
F.N.A.C.A.	150,00 €	
Gymnastique volontaire	150,00 €	
Les 3 coups de balai	150,00 €	
Loisirs Création	150,00 €	
Société de Chasse Certines	150,00 €	
Sports Humour et Loisirs	150,00 €	
Ten'Danses	150,00 €	
Vétérans de Certines	150,00 €	
Certin'run	150,00 €	
Chemins et patrimoines	150,00 €	
Work shop	150,00 €	
	6 520,00 €	
AUTRES		
A.D.M.R. Ceyzériat	450,00 €	
A.D.A.P.A.	350,00 €	
Prévention Routière	100,00 €	
Ligue contre le cancer	50,00 €	
MFR La Vernée	20,00 €	1 élève
AFM Téléthon	50,00 €	
Banque alimentaire de l'Ain	50,00 €	
Docteur Clown	50,00 €	
France ADOT 01	50,00 €	
Les Restos du cœur	50,00 €	
Secours Populaire	50,00 €	
ADAPEI (brioches)	50,00 €	
C.E.C.O.F. Ambérieu	0,00 €	
LPPR Villars	0,00 €	
MFR Pont de Veyle	0,00 €	
BTP CFA	20,00 €	1 élève
Chambre des métiers	0,00 €	
MFR Seyssel	20,00 €	1 élève
	1 360,00 €	
TOTAUX	7 880,00 €	

Questions diverses

- PLU : compte-rendu des réunions de la commission urbanisme.
- Proposition d'une visite en vélo, par les élus, des lieux concernés par les futurs projets.
- Compte-rendu du voyage à Paris des enfants du CME.
- Une soixantaine de Certinoises et Certinois ont participé à la matinée « Village propre » organisée par le CME.
- Le baby-foot et la table de ping pong seront installés prochainement.
- A l'école, représentation de théâtre le 2 juin à 18h30, rencontre EPS/terre de jeux vendredi 23 juin au stade et remise des dictionnaires aux CM2 le 30 juin à 18h00.
- Pose des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal par BEC le lundi 5 juin.
- Remerciements adressés aux 7 bénévoles ayant fleuri la commune le samedi 13 mai.
- La commission communication se réunira lundi 5 juin à 20h30.
- Contact a été pris avec Le Certinois pour le repas du CCAS du 5 novembre prochain.
- Le concours de pétanque organisé dans le cadre de terre de Jeux a été une plaine réussite : 16 doublettes ont participé.

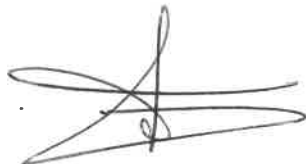
☞ Séance levée à 23h00 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 29 juin 2023 à 20h15 en mairie.

Fait à Certines, le 30 mai 2023

Le Maire, Éric THOMAS



Le secrétaire de séance, Denis TAVEL

